

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 novembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au **Complexe Sportif et Culturel de Songeons**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** MM BAUDART R, BERNARDIN J, BERQUIER V, BESNIER G, BINDER M, BIRON M, BOUCHART L, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CAUX E, CAYRE M, CHEVEUX M, CIRIER S, COCU C, CORDIER F, COUROUBLE V, COUSSEMENT G, COUTARD S, CRIGNON H, CUVELIER F, DANIEL L, DE RYCKE D, DECHERF S, DEGRY A, DELOBEL G, DES COURTILS P, DEVAMBEZ G, DOR JL, DORMOY D, DUMARS F, DURAND D, DURAND J, ESTIENNE JP, FIZET P, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GAVELLE P, GORET G, GRISELLE P, GUINEAU F, HUCLEUX J, JUMEL R, LAVERNHE P, LECUIR G, LEJEUNE S, MABILLOTTE R, MAILLARD R, MASSON G, MERCIER JC, PARIS J, PERIMONY P, PEYROUNET P, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN DECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VANNESTE B, VERBEKE P et WIART A.

*** Etait également présent :** Mr Philippe ADDE, Directeur Général des Services.

*** Excusés :** MM BELIARD A, BIZET F, BOURSIER JF, BOUS W, BOUTON N, DANIEL C, DEFRANCE G, DESMET D, DUBUT M, FOURNIER V, HAUDIQUERT E, LARCHER J, LEGOIX D, LEVASSEUR T, NANTIER JP, PEIGNE J, SMESSAERT P, VERSLUYS T et VISSE M.

*** Pouvoirs :** Mme BELIARD A donne pouvoir à Mme CUVELIER F, Mr BOURSIER JF donne pouvoir à Mr MERCIER JC, Mr BOUS W donne pouvoir à Mme BINDER M, Mr BOUTON N donne pouvoir à Mr HUCLEUX J, Mr DESMET D donne pouvoir à Mr DANIEL L, Mr DUBUT M donne pouvoir à Mme CIRIER S, Mr LARCHER J donne pouvoir à Mr WIART A, Mr LEGOIX D donne pouvoir à Mr GAVELLE C, Mr NANTIER JP donne pouvoir à Mr BOUTELEUX P, Mr PEIGNE J donne pouvoir à Mr COCU C, Mr SMESSAERT P donne pouvoir à Mr VERBEKE P et Mr VERSLUYS T donne pouvoir à Mr DOR JL.

Date de convocation :	6 novembre 2018	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	6 novembre 2018	Nombre de délégués présents :	62
		Nombre de pouvoirs :	12
		Nombre de votants :	74

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ La séance débute à 18h30.
- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **27 septembre 2018**.

Mr COUROUBLE rappelle qu'il avait demandé en dernière séance, l'organigramme de la CCPV mis à jour [NDLR : le document est joint en annexe du compte-rendu].

- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour sont désignés :

**Mr Gérard DEVAMBEZ ;
Mr Joël HUCLEUX.**

En préambule, Mr DOR indique qu'il revient des 3^{èmes} Assises de la Ruralité qui se sont tenues à Reissons-sur-Matz. Il indique que cela fait un peu loin pour les élus de la Picardie Verte (90 kms) et que les présents étaient fort peu nombreux. Il rappelle qu'il y a plus de 860 communes dans l'Oise et qu'il n'y avait que 165 élus aux Assises... Il précise qu'il y a eu deux débats intéressants, l'un mené par un géographe qui a fait une très bonne présentation de ce que l'on appelle la France périphérique, c'est-à-dire la Picardie Verte, et qu'à la veille des « gilets jaunes », c'était une présentation assez appréciée, et puis un débat également sur le scolaire, intéressant, mais qui selon lui, aurait pu être encore plus intéressant si, comme à l'accoutumée, les intervenants ne ramenaient pas le débat à leur propre cas.

BUDGET

RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2019/2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.

Mr DOR rappelle, en préambule, qu'il faut voir dans ce DOB le renforcement de la démocratie participative qui instaure une discussion au sein de l'Assemblée sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il ajoute qu'il faut le prendre également comme un outil pédagogique et qu'il appartient aux élus de s'exprimer sur cet outil. Il rappelle également que le DOB n'a aucune obligation de forme, qu'il peut se limiter à une simple note, mais que la CCPV a fait le choix depuis longtemps de lui donner du « corps » afin de dynamiser le débat, avec une information beaucoup plus détaillée à la fois sur le contexte socio-économique, qu'il soit national ou local, et à la fois sur les tendances que prennent les finances locales.

Mr ADDE a présenté le document pendant 30 minutes et l'a commenté dans le détail. Il a évoqué notamment : les aspects institutionnels, les aspects financiers nationaux et les ratios, en insistant sur la veille à apporter aux risques de dégradations financières, afin de les prévenir et de les contenir.

Mr DOR indique que tout n'est pas parfait parce qu'il y a des aléas auxquels on ne peut rien, notamment au niveau du TEPcv, avec les attermolements des ministères qui se sont succédé.

Mr JUMEL souligne la comparaison avec deux autres EPCI. Il estime qu'il serait bien d'aller un petit peu plus loin à la fois en matière de richesse de la zone, et en matière de budget et d'impôts.

Mr DOR indique qu'il n'aime pas spécialement que l'on se compare aux autres, car les éléments de comparaison ne sont forcément pas les mêmes. Il précise que l'on essaie simplement de mettre en parallèle les budgets et donc leur capacité à répondre aux services et aux besoins de leur population, que la CCPV n'a pas forcément. Il souligne la faiblesse de la CCPV qui est d'avoir aujourd'hui une population des plus fragiles de l'Oise financièrement, ce qui impacte très fortement notre budget.

Mr ADDE a évoqué la nécessité d'un surclassement de notre EPCI en 40/80, eu égard à son statut « XXL » en ruralité vivante.

Mr JUMEL souligne qu'un travail à effectuer serait la mise en place d'une ingénierie commune, parce qu'il estime que c'est un des besoins les plus importants.

Mr DOR confirme que c'est des besoins les plus importants. Il précise qu'il pensait que le Département était peut-être le mieux placé pour apporter cette puissance d'intelligence pour pouvoir mener un certain nombre de projets, mais que ce n'est pas le cas. Il ajoute que lorsqu'on évoque l'inter-territorialité rurale, c'était une idée qui était apparue à un moment où dans la constitution du PETR, on a pu se rendre compte que l'on avait un regard de détachement de la part de la communauté urbaine, qui fait partie de notre PETR.

Mr VERBEKE répond que la seule ingénierie qui existe dans notre territoire, c'est LEADER, car effectivement deux postes sont créés en direction du monde rural, mais qu'il est vrai que c'est beaucoup trop faible par rapport aux besoins nécessaires.

Mr JUMEL rappelle que lors du débat sur le PETR, il se souvient d'avoir proposé de faire quelque chose comme le Département de la Loire par rapport à Saint-Etienne où toutes les communautés rurales se sont complètement dissociées de Saint-Etienne.

Mr DOR répond qu'effectivement aujourd'hui nous sommes portés sur cette ingénierie et cette puissance qui est nécessaire intellectuellement, mais qu'actuellement on ne travaille que par appel à projet.

Mme CUVELIER souhaite compléter les propos de **Mr JUMEL** au sujet des mutualisations de réponses pour les appels à projets notamment. Elle estime que l'on ne fait pas assez fonctionner l'intercommunalité dans le sens du rapprochement des communes entre elles-mêmes. Elle cite en exemple l'appel à projet du SIRS de Fontaine-Lavaganne, qui s'appelle « ENIR - Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ». Elle précise qu'ils sont 4 communes ou 4 syndicats scolaires à répondre à cet appel à projet et qu'ils ont eu la chance d'avoir l'Education Nationale via une enseignante, référente aux usages du numérique, qui a aidé à monter les dossiers, permettant ainsi cette mutualisation. Elle estime qu'il faut impérativement mutualiser sans rester dans son coin, comme ont tendance à faire les communes.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu et a été acté par l'Assemblée Communautaire, après débat, sans vote avec les avis favorables, conformes et unanimes, initiaux de la Commission du Budget et du Bureau Communautaire.

RAPPORT D'INFORMATION ET DE CONFIRMATION DE NOS OPERATIONS RELATIF AU BILAN DE PROGRAMMATION « PRADET » – POLITIQUE REGIONALE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES –

Mr DOR présente ce point, précisant bien qu'il ne s'agit que d'un rapport d'information. Il explique que la PRADET est une démarche volontaire de la part des communes et de la Communauté de Communes de porter un certain nombre de projets. Il précise que 100 millions ont été investis dans cette aide mais que les territoires ruraux n'ont que la portion congrue de cette manne extraordinaire, puisque sur les 100 millions, on peut considérer qu'il n'y a eu guère que 16 millions pour les territoires ruraux, sachant que la plus grande part revient aux dynamiques métropolitaines qui sont gagnantes sur tous les tableaux... Il indique que « lorsque l'on prend la carte de l'Oise, on prend Beauvais et on tire une ligne nord-sud, tout ce qui est à l'ouest, quand on reprend le document sur les projets, il y en a très peu, tout le reste est à l'est... ». Il estime que le territoire de la Picardie Verte a les capacités et les moyens financiers, mais il faut que l'on puisse travailler ensemble à la dynamisation de cette politique. Il précise qu'il y a de l'argent à aller chercher, mais pas n'importe comment, car il reste encore la définition liée aux projets, celle de l'intérêt communautaire.

Mr DOR présente ensuite les trois projets inscrits dans la PRADET.

Mr VERBEKE indique que, concernant la Coulée Verte, il avait été lancé dans un premier temps une étude d'opportunités sous l'ancienne mandature, puis en 2014, il avait été décidé en Conseil Communautaire de lancer une étude de faisabilité. Le rapport final ayant été reçu, les conclusions de ce rapport vont être étudiées, sachant qu'il faut travailler un plan de financement. **Mr VERBEKE** rappelle ensuite le tracé qui passe d'un côté comme de l'autre par l'agglomération de Beauvais, ce qui fait que la CCPV doit rencontrer l'agglomération de Beauvais afin de savoir s'il y aura une continuité ou pas de ce tracé. Il estime qu'il faut avoir de la visibilité avec les partenaires avant de s'engager.

Mr TRANCART estime qu'il faudra bien définir l'intérêt communautaire, que c'est aberrant et « qu'il va bientôt faire un dossier pour sa salle dans ses conditions ».

Mr DOR le confirme. Il évoque le document avec les 189 projets portés par la PRADET et estime que lorsque l'on regarde dans le détail, on se dit « pourquoi pas nous ? ».

Mr TRANCART répond que l'on sera fort à la Région quand on sera capable de sortir un bon projet ou deux projets.

Mr DOR l'entend bien ainsi, estimant que l'on ne peut pas présenter des projets dérisoires, mais qu'en revanche on a des besoins sur le territoire, comme les salles socio-culturelles.

Mr TRANCART rappelle qu'à une époque, on avait initié le contrat rural au niveau du Conseil Général où l'intercommunalité contractualisait avec le Département au niveau de l'assainissement autonome, ce qui évitait de mettre une étiquette politique sur le front des élus et là également, il fallait définir de l'intérêt communautaire et quelques projets étaient prioritaires sur un territoire comme la Picardie Verte...

Mr DOR répond que l'intérêt communautaire reste quand même un peu hypocrite, dans la mesure où les définitions de l'intérêt communautaire existent et qu'il suffit de les reprendre. Il ajoute que ce débat sur l'intérêt communautaire sera abordé à la Conférence des Maires du 29 novembre prochain.

AFFAIRES SOCIALES ET PETITE ENFANCE

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE (CEJ) 2017 : REPARTITION DES SUBVENTIONS CAF ET MSA AUX COMMUNES.

Mme CUVELIER a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- *le tableau de répartition des subventions CAF et MSA aux communes pour l'année 2017 ;*

AUTORISE :

- *le Président à honorer à destinations spécifiques des communes concernées, la subvention du Contrat Enfance-Jeunesse d'un montant global de 114 953.55 € ;*
- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE 2019/2021.

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- *le Président à signer une convention triennale, pour la période 2019/2021, avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, en lieu et place d'une convention bilatérale annuelle, les crédits prévus étant portés au Budget Primitif 2019 de la CCPV.*
- *le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MOTION EPFLO.

Mr DOR présente ce point.

Mr FIZET précise, qu'au moment du vote, il s'abstiendra, estimant qu'il n'est pas persuadé que ce sera nécessairement moins bien. Il ajoute qu'il n'est pas persuadé que la proposition de la Région soit moins bonne, et qu'à chaque fois qu'une fusion est proposée, il y a toujours des gens pour penser que cela sera moins bien. Il cite en exemple la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, qui refuse également. Il indique que pour les gens de l'Aisne, ce sera certainement un moins, mais que pour le territoire de la Picardie Verte, cela n'est pas prouvé du tout.

Mr DOR répond que le rapport est un raccourci, car on n'est pas dans le débat de l'EPFLO, mais estime que mettre en perspective ce que l'EPFLO aujourd'hui apporte face à ce que demain l'EPFL va apporter, il y a forcément un moins.

Mr FIZET estime que le problème reste toujours un combat entre les Départements et les Régions, et estime que cela reste négatif.

Mr DOR répond que cela dépasse le cadre du Département et estime que l'EPFL constitue une institution à part entière, avec pour preuve que c'est le Préfet de Région qui nous saisit, ce n'est pas le Président du Conseil Régional.

Mr FIZET l'admet, et demande si Mr DESESSART a demandé à ce que cela soit voté à l'unanimité ?

Mr DOR répond négativement.

Mr FIZET s'avoue surpris de l'insistance qu'avaient certains conseillers départementaux à s'opposer à ce projet de fusion ; selon lui, pour certains, les arguments n'étaient pas très brillants.

Mr DOR répond qu'il fait partie du conseil administratif de l'EPFLO et la première démarche a été justement de recenser tout ce que nous apportons aujourd'hui, et mettre en face ce que va nous apporter l'EPFL Hauts-de-France ; il ajoute que le compte n'y est pas, sauf si l'EPFL s'aligne sur nous.

Mr TRANCART estime que c'est important de l'avoir stipulé dans la motion, parce qu'au niveau de la ruralité, c'est le bon outil. Il rappelle qu'au début l'EPFLO ne faisait que de l'habitat, et que la recyclerie de Thieuloy-Saint-Antoine a été l'un des premiers dossiers économique et social.

Mr FIZET répond qu'il rejoint l'unanimité.

Mr TRANCART répond que cela ne sert à rien de s'abstenir, car c'est un bon outil dans l'Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

RAPPELLE :

- le principe de libre administration des collectivités ;

INDIQUE :

- que l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne (l'EPFLO) est en capacité de répondre aux problématiques d'ingénierie et de maîtrise foncière de ces territoires, tout en accompagnant les objectifs de l'Etat, notamment dans le développement de la mixité de l'habitat, la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes, le traitement des friches ou la maîtrise de la consommation d'espaces ;

SOUHAITE :

- que l'adhésion à un Etablissement Public Foncier procède d'une démarche volontaire des communes et EPCI concernés ;

DECLARE :

- refuser tout prélèvement fiscal spécifique qui ne soit pas décidé à l'échelle locale au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait pas de prestations supplémentaires à celles proposées par l'outil local ;
- en conséquence ne pas être favorable à l'extension de l'Etablissement Public Foncier d'Etat sur les Territoires de l'Oise et du Sud de l'Aisne ;

AUTORISE :

- le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- le Président à en informer qui de droit.

AVIS SUR LA PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2017/2023 (NOUVELLE PRESENTATION A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE DE L'OISE).

Mr DOR indique que le 13 novembre, une réunion a été organisée avec les 5 communes ayant des familles sédentarisées. La Préfecture de l'Oise a demandé aux assemblées délibérantes des 22 EPCI de donner un avis sur ce schéma pour le 8 décembre dernier délai. **Mr DOR** explique que les 5 communes ont rejeté le diagnostic du schéma.

Mr DUMARS demande 5 communes sur combien ?

Mr DOR répond que le diagnostic est géographiquement incomplet et que de nombreuses communes du territoire ne sont pas identifiées. Il rappelle que la Communauté de Communes n'a pas été consultée par le Bureau d'Etudes.

Mr DUMARS souhaite apporter une précision : les 5 communes qui ont été réunies parce qu'elles étaient visées directement ne sont pas des communes « délatrices », elles n'ont pas dit qu'il y avait d'autres communes.

Mr DOR répond qu'effectivement il y a des familles sédentarisées dans d'autres communes. Il précise que l'étude est erronée puisqu'elle date de 2009 à 2011.

Mr DUMARS indique qu'effectivement en 2011 Songeons était impactée en raison de la présence d'une famille de forains (qui depuis a revendu son terrain et n'est plus à Songeons), et que donc c'est totalement infondé aujourd'hui.

Mr DOR propose à l'Assemblée d'émettre un avis défavorable.

Mr JUMEL estime que l'on fait semblant de s'intéresser à quelques cas particuliers et que l'on est plutôt dans un cadre général où on a oublié encore une fois le troisième terme de notre devise qui s'appelle « fraternité ». Il ajoute qu'il est favorable à l'approbation de ce schéma. Il précise que si Saint-Omer-en-Chaussée était concernée, il voterait la même chose. Il estime que c'est une question d'humanité, de fraternité et non pas une question de soi-disant gens qui n'existeraient plus ou de recensement qui a été mal fait.

Mr ADDE indique à **Mr JUMEL** que la réunion des 5 communes n'a pas du tout renié ces aspects. Il précise qu'il est demandé à la CCPV de mettre en place 4 terrains familiaux locatifs ; or dans le cas des 5 communes citées, les gens concernés sont déjà propriétaires de leurs terrains, et que donc cela devient un problème urbanistique.

Mr JUMEL souhaite que l'on vote favorablement, en mettant les termes « sous réserve que... ».

Mr DOR répond qu'il s'agit de s'arrêter sur l'étude proprement dite.

Mr JUMEL propose de voter une motion, en disant que la CCPV veut une étude pertinente et exhaustive, et après la CCPV sera prête à souscrire à un éventuel plan amendé dans ces termes.

Mr PERIMONY rappelle qu'il y a des aires d'accueil un peu partout dans l'Oise et que finalement ces 4 emplacements ont un impact très minime.

Mr DURAND évoque les deux premières réunions en Préfecture à ce sujet et estime que par rapport à la première mouture, beaucoup plus contraignante pour la CCPV, il vaut mieux accepter les 4 terrains familiaux.

Mr COUROUBLE estime que le schéma a été nominativement cité avec un nombre précis de communes et demande si le plan d'accueil des gens du voyage nous oblige à faire ces aires d'accueil précisément dans ces 5 communes ?

Mr DOR répond négativement.

Mr ESTIENNE ajoute que, concernant le PLUi-H, on ne va pas mettre que dans telle commune il y aura ceci ou cela, et que l'on traitera des gens du voyage par une ou deux phrases.

Mr DUMARS précise que si l'on relit bien le document, il est dit que c'est un avis sur un schéma **départemental**, donc pas un schéma communautaire. Il évoque la sédentarisation, expliquant qu'il s'agit de personnes qui sont propriétaires de leur terrain et que donc l'approbation du schéma aurait pour conséquence de nous demander de favoriser la sédentarisation des gens qui sont déjà installés. Il précise qu'il ne voit pas pourquoi rejeter ce schéma, au risque de se voir appliquer des contraintes beaucoup plus importantes, mais qu'il faudra émettre des observations quant aux conséquences de cette sédentarisation.

Mr DOR soumet donc au vote favorable du schéma.

Mr TRANCART estime que le rôle du maire est bien remis en question, parce que le Préfet décidera à la place du maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents (3 votes contre), et sous réserve des observations suivantes :

- **le diagnostic est imprécis et erroné, et remet en cause la fiabilité de l'étude :**
 - interrogation sur la localisation des familles identifiées uniquement dans des communes de l'ancien canton de Songeons ;
 - interrogation sur les modalités de recueil des informations, ainsi que la fiabilité et l'exhaustivité de l'enquête ;
 - deux communes sont identifiées (Songeons et Hannaches) sans que l'étude ne puisse les cartographier, ni même indiquer un nombre de familles sédentarisées, même approximatif.
- **l'étude qui a permis l'élaboration du diagnostic est trop ancienne :** certaines cartes et recensements présentés datent de 2009 à 2011.
- **il est mis en avant le sentiment d'injustice** que pourrait entraîner une régularisation de certaines situations, auprès des populations n'appartenant pas à la catégorie des « gens du voyage ».

EMET :

- **un avis favorable à la proposition de Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage 2017/2023 ;**

AUTORISE :

- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

EAU / ASSAINISSEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

REALISATION D'UNE ETUDE GLOBALE DE FAISABILITE D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LES COMMUNES DE FORMERIE ET DE SONGEONS, ET D'UNE EXTENSION DE RESEAU POUR LA COMMUNE DE GRANDVILLIERS.

Mr PERIMONY présente ce point.

Mr ADDE complète le propos de ce dernier, indiquant que l'on n'avait pas mis la totalité des 200 000 € contenus dans le Contrat de Ruralité, et que l'Etat nous fait confiance pour régulariser cela en DM3, avec son apport de 88 000 € et 72 000 € de l'ADEME (sur 200 000 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à compléter la prochaine DM3 du budget communautaire en conséquence, dans le respect du Contrat de Ruralité (engagement financier) ;**
- **le Président à lancer une consultation pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur les communes de Formerie et de Songeons, ainsi que l'extension de celui de**

Grandvilliers, selon la procédure adaptée définie par les articles 27 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 (engagement juridique) ;

- le Président à signer le marché avec le prestataire dont l'offre sera économiquement la plus avantageuse ;
- le Président à signer tous les documents afférents à cette opération ;
- le Président à solliciter auprès des partenaires cosignataires du Contrat de Ruralité, l'Etat et l'ADEME, les soutiens financiers correspondants respectivement à hauteur de :

Projet	Montant estimatif	Préfecture Oise	ADEME	CCPV
TOTAL Estimatif (h.t)	200 000 (h.t)	88 000 (H.T)	72 000 (H.T)	40 000 (H.T)
Pourcentage	100 %	44 %	36 %	20 %

ACQUISITION DE PARCELLES POUR RETABLIR LA CONTINUTE DE LA RIVIERE LE THERAIN.

Mr PERIMONY a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE :**

- le Président à entreprendre toutes les démarches utiles pour concrétiser les acquisitions des parcelles A78, A79 et B55 d'une surface totale de 76 968 m² appartenant à Monsieur Jacky COCHET situées sur les communes de SULLY et FONTENAY-TORCY ;
- le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux le plus élevé ;
- le Président à signer l'ensemble des documents afférant à cette affaire, dont les actes notariés.

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **PREND ACTE :**

- de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur les orientations budgétaires 2019 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ **Mr DOR** donne rendez-vous le 29 novembre 2018 de 18h30 à 20h30 pour la Conférence des Maires, élargie aux conseillers communautaires, conférence qui sera axée sur quatre débats.
- ✓ **Mr MASSON** rappelle qu'il y a encore quelques communes qui n'ont pas renvoyé leur plan de mise en place des bornes d'apports volontaires pour le papier. Suite à un comité technique de l'après-même où **Mr MASSON** et **Mr BERNARDIN** assistaient, **TRINOVAL** a indiqué qu'ils se dépêchaient de fabriquer une benne pour le papier parce qu'il y avait déjà une borne qui était presque pleine...
- ✓ **Mr BERNARDIN** indique que les travaux sur le centre social de Marseille-en-Beauvaisis continuent à bonne allure. Il précise également que l'isolation phonique et thermique de la piscine Océane continue également et évoque le changement de la chaudière des bureaux de la CCPV avec un changement d'énergie (gaz au lieu du fioul). Quant aux gravillonnages, **Mr BERNARDIN** rappelle aux retardataires qu'ils transmettent, le cas échéant, leurs projets.
- ✓ **Mme CUVELIER** rappelle la commission « Affaires Sociales » le mardi 20 novembre prochain. Elle évoque ensuite le Contrat Local de Santé (CLS) qui a permis de rencontrer 2 Amicales de Maires sur 4, Songeons et Formerie. Elle évoque également « la quinzaine de la parentalité » qui a débuté ce mardi par une conférence à Grandvilliers, qui a plutôt bien fonctionné. **Mr BAUDART** indique que l'on a beaucoup parlé des médecins, précisant qu'il lui est arrivé une mésaventure avant-hier. Il explique qu'il a eu un suicide dans sa commune, la famille de la victime l'a appelé à 12h05 et il appelé tout de suite les pompiers, les gendarmes. A 12h30, il a appelé un médecin pour constater le décès et le médecin est arrivé à 15h45... Il explique qu'il a appelé environ 45 médecins, il n'y en a aucun qui a voulu venir. **Mr BAUDART** indique que cet incident pourrait être noté dans le Contrat Local de Santé...
- ✓ **Mr DURAND** indique que le programme CAMPAGNON se déroule bien et que le site fonctionne (300 inscrits).
- ✓ **Mr ESTIENNE** fait un point sur le PLUi-H. Il rappelle que la CCPV a demandé, pour le PADD, un débat des conseils municipaux et que le retour est prévu pour le 7 janvier. Concernant la troisième phase, dite des OAP, il est demandé la même chose, soit un retour pour le 21 janvier.
- ✓ **Mr BOUCHART** rappelle la réunion de COPIL pour l'étude-diagnostic sur les zones communautaires le mardi 27 novembre à 14h00 à Formerie. Il évoque également la note d'information relative à la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », qu'il laisse à la réflexion des élus pour le prochain Conseil Communautaire.
- ✓ **Mr VERBEKE** évoque les spectacles du service culturel à venir.
- ✓ **Mr DOR** rappelle aux élus les délibérations qu'ils doivent prendre dans leurs communes.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.